

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 25 septembre 2023

Délibération n° 2023-1878

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron - Lyon

Objet : Plan nature - Soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs - Attribution de subventions à 2 copropriétés et un bailleur social - Conventions à signer entre la Métropole de Lyon et les bénéficiaires

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Pierre Athanaze

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Crédoz, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), M. Cohen (pouvoir à M. Quiniou), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon), Mme Crespy (pouvoir à M. Petit), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Edery (pouvoir à Mme Sechaud), M. Geourjon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Marion (pouvoir à Mme Popoff), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Conseil du 25 septembre 2023**Délibération n° 2023-1878**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron - Lyon

Objet : Plan nature - Soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs - Attribution de subventions à 2 copropriétés et un bailleur social - Conventions à signer entre la Métropole de Lyon et les bénéficiaires

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2023, exposant ce qui suit :

L'opération n° OP2709421 - Végétalisation des espaces résidentiels collectifs et Sylv'ACCTES pour un montant de 3 000 000 € fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2021-0599 du 21 juin 2021, la Métropole s'est dotée d'un plan nature ambitieux pour améliorer l'état de la biodiversité, la qualité des écosystèmes naturels et les paysages. L'axe 4 du plan vise à accompagner la végétalisation de l'habitat et des emprises privées. Celui-ci a pu être déployé par délibération du Conseil n° 2021-0856 du 13 décembre 2021 au travers de l'adoption du dispositif d'aide financière.

Plus de 70 % des espaces verts (hors terres agricoles ou forêts) relèvent du parc privé. À la différence des espaces résidentiels individuels, les espaces collectifs offrent un potentiel inédit de renaturation sur de grands secteurs urbains et donc du retour de la biodiversité en ville. Aussi, il s'agit de favoriser des plantations et une gestion alternative respectueuse du vivant dans ces espaces résidentiels collectifs.

Les écarts de canopée ou de présence du végétal dans la Métropole sont très importants. Le manque est significatif dans les cœurs de ville tant sur le centre de la Métropole, Lyon-Villeurbanne, que dans les centres bourgs des villes. Vingt-six communes ont des secteurs où le taux de végétalisation est inférieur à la moyenne métropolitaine. Elles constitueront un secteur d'intervention prioritaire.

Il s'agit donc d'une politique volontariste de reconquête écologique des milieux résidentiels collectifs urbains et périurbains qui doit également permettre de réintroduire la nature et de rafraîchir la ville.

II - Mise en œuvre

Pour les projets structurants, le règlement financier précise les dépenses éligibles, les modalités d'attribution des subventions, les engagements du bénéficiaire ainsi que la constitution du dossier de demande de subvention. Une convention sera établie pour formaliser les engagements financiers, après délibération d'attribution de subvention.

Pour les projets de plus petite ampleur, sur plusieurs sites, une convention est proposée avec le bailleur social porteur d'au moins 100 sujets plantés (arbres et arbustes) sur son patrimoine métropolitain.

III - Attribution de subventions d'investissement

Deux copropriétés privées et un bailleur (projet hors cadre du plan stratégique de patrimoine) ont sollicité la Métropole pour végétaliser leur patrimoine.

1° - Résidence des Terrasses de Tassigny

La Résidence Les Terrasses de Tassigny, située 36 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny à Bron, souhaite planter 30 arbres et 181 arbustes, pour un montant de 28 114 €, auquel s'ajoutent les frais de conception du projet (1 500 €) et d'accompagnement de la dynamique habitante (7 050 €) pour un montant total éligible de 36 664 €.

Le secteur de Bron étant déficitaire en végétalisation et en application du règlement d'aide financière de soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs, la base de prise en charge sera donc de 50 %.

Le quota d'arbres fruitiers (+ 5 %) et de végétal local (+ 10 %) étant atteint, les frais liés à la plantation (28 114 €) ci-dessus sont donc pris en charge à 65 %.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une aide totale de 26 824 €.

2° - Résidence des Frères Lumière

La Résidence des Frères Lumière, située 30 avenue des Frères Lumière à Lyon 8ème, projette de planter 2 arbres et 10 arbustes pour un montant total éligible de 3 314 €.

Le secteur de Lyon étant déficitaire en végétalisation et en application du règlement d'aide financière de soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs, la base de prise en charge sera donc de 50 %.

Le quota de végétal local (+ 10 %) étant atteint, les frais ci-dessus sont donc pris en charge à 60 %.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une aide totale de 1 988 €.

3° - Le bailleur social Batigère

Pour la résidence les Jardins des chats située 15 rue Bouteille à Lyon 1er et la résidence Pasteur située 50 rue Pasteur à Lyon 7ème, le bailleur social Batigère végétalise ses espaces collectifs avec 15 arbres et 41 arbustes pour un montant total de 4 008 €, auquel s'ajoutent les frais de conception du projet (1 500 €) et d'accompagnement de la dynamique habitante (1 759 €) pour un montant total éligible de 7 268 €.

Le porteur de projet étant le bailleur social Batigère et en application du règlement d'aide financière de soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs, la base de prise en charge sera donc de 35 %.

Le quota d'arbres fruitiers (+ 5 %), et de végétal local (+ 10 %) étant atteint, les frais liés à la plantation (4 008 €) ci-dessus sont donc pris en charge à 50 %.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une aide totale de 5 264 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions d'équipement d'un montant total de 34 076 € au titre de la saison de plantations 2023, répartis comme suit :

- 26 824 € au profit de la Résidence des Terrasses de Tassigny, située 36 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny à Bron,
- 1 988 € au profit de la Résidence des Frères Lumière, située 30 avenue des Frères Lumière à Lyon 8ème,
- 5 264 € au profit du bailleur social Batigère, pour la résidence les Jardins des chats située 15 rue Bouteille à Lyon 1er et la résidence Pasteur située 50 rue Pasteur à Lyon 7ème,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les bénéficiaires.

2° - Autorise le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme globale P 27 - Préservation et promotion d'espaces naturels individualisée le 21 juin 2021 pour un montant total de 3 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P27O9421.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 204, pour un montant de 34 076 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 26 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230925-309674-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 septembre 2023 Date de réception préfecture : 26 septembre 2023
